



Donnons
au sang
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-25

DECISION N° N 2025-25 DU 25 AOÛT 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la délibération n° 2025-13 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en date du 11 juillet 2025,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Stéphane NOËL est nommé directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2025. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Stéphane NOËL bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie dont les conditions et l'étendue sont précisées par acte séparé.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait le 25 août 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang